

MAINTIEN & ACTUALISATION DES COMPETENCES**SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL****Objectifs de la formation**

Maintenir des compétences du SST définies dans le référentiel de formation (circulaire Institut National de Recherche et Sécurité 32/2010) pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.

Rappel des 2 domaines de compétences validés :

- Etre capable d'intervenir face à une situation d'Accident du Travail conformément à l'évolution des techniques & conduites à tenir
- Etre capable de mettre en application les compétences du SST au service de la prévention des risques professionnels de son entreprise

Public & Prérequis

Les salariés ayant participé à une formation initiale SST ou une formation de Maintien et Actualisation des Compétences SST (MAC SST) dans les 24 mois précédents

Durée

1 journée soit 7 heures

Modalités d'organisation

Inter ou intra-entreprises par groupe de 4 à 10 participants maximum

Moyens

Plan d'intervention magnétique, Tableau blanc et markers, vidéo projecteur et supports adaptés
Mannequins RCP (adulte, enfant, nourrisson)

Matériel pour cas concret

Défibrillateurs Semi-Automatique de formation avec accessoires

Méthode pédagogique

Alternance entre enseignements théoriques et enseignements pratiques tout au long de la formation.

Présentation interactive des participants

Pédagogie active (démonstration, apprentissage, travail en groupe)

Intervenants

Tous nos intervenants sont certifiés par l'INRS et à jour de leur formation de Maintien et Actualisation des Compétences SST

PROGRAMME DE FORMATION

- **Retours d'expérience des stagiaires**
- **Actualisation de la formation aux risques de l'entreprise & aux modifications du programme**
- **Révision des gestes d'urgence**
- **Evaluation à partir d'accident du travail simulé (repérages des écarts par rapport au comportement attendu)**

Validation

Selon la grille de certification nationale définie par l'INRS dans le référentiel de formation des Sauveteurs Secouristes du Travail

A l'issue de cette évaluation, un nouveau certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable 24 mois sera délivré au candidat qui

- aura participé activement à l'ensemble de la formation
- aura suivi l'intégralité de la formation et sera apte à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues
- aura fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du ou des formateurs

Remise à chaque participant

- d'un support de cours : aide-mémoire INRS
- d'une attestation de fin de formation